



Liberté, Égalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE

COMMUNE DE LE PALLET

OBJET : Avenant au Contrat de service CONCERTO OPUS - ARPEGE

Le Maire de la commune du PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 27 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité de renouveler le contrat de service CONCERTO OPUS – Pack locatif annuel pour la Petite enfance Interface SEPA ; API Particuliers côté Agents, dans le cadre du logiciel Enfance jeunesse,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un avenant au contrat de service avec l'entreprise ARPEGE sise à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44236), 13 rue de la Loire pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027 et pour un montant de 1 328,23 € HT par an intégrant le Pack locatif annuel (licence Petite enfance ; Interface SEPA ; API Particuliers côté Agents) dans le contrat de service global du logiciel enfance jeunesse.

Article 2 – Monsieur le Comptable public et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – La présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Article 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Pallet, le 25 mars 2025

Le Maire,

Joël BARAUD

Certifié exécutoire le 18/04/2025
Compte-tenu de sa transmission à la
Préfecture et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture
044-214401176-20250325-DDM2025-05-AU
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025